



MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

Le 21 Décembre 2023

Le Président,

Lettre déposée sur la plateforme de dématérialisation

Objet : AO Assurances – Lot n°2 – CCAS de Saint-Mandrier-sur-Mer

Affaire suivie par : Emilie RODA

Ligne directe : 04 94 11 51 63

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir l'acte d'engagement du Lot n° 2 « Responsabilité Civile » du CCAS.

Je vous précise que l'option IAC n'a pas été retenue.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles VINCENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20231221-2023-12-19D06a-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

Affichage : 21/12/2023

La Vice-présidente, Véronique VIENOT

SMACL Assurances
141, Avenue Salvador Allende
79031 NIORT CEDEX 9

CCAS DE SAINT-MANDRIER

LOT N°2 : ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE GENERALE
ACTE D'ENGAGEMENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20231221-2023-12-19D06a-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

Affichage : 21/12/2023

La Vice-présidente, Véronique VIENOT

ACTE D'ENGAGEMENT

Article 1 - contractant

Je soussigné, **GERALDINE LARGEAU**

représentant la Société (nb) :

nb indiquer s'il y a lieu l'identification de la personne morale soumissionnaire autre que la Société d'assurances portant le risque.

- domicilié à : **141 Avenue Salvador Allende, CS 20000, 79031 NIORT Cedex 9**
- numéro de téléphone : **05.49.32.56.56**
- adresse email du correspondant : **pmdemat@smacl.fr**
- numéro d'identification SIRET : **833 817 224 000 29**
- numéro d'inscription au RCS (s'il y a lieu) : **833 817 224**
- code APE : **6512Z**

agissant pour le compte de la Société d'assurances (identification) : **SMACL ASSURANCES SA et SMACL Assurances (porteur du risque Protection fonctionnelle)**

- numéro d'identification SIREN (ou équivalent) : **833 817 224 et 301 309 605 00410**
- domicilié à : **141 Avenue Salvador Allende, CA 20000, 79031 NIORT Cedex 9**
- nationalité : **Française**
- forme juridique : **SA**
- autorité de contrôle prudentiel : **ACPR**

dont j'ai vérifié auprès de son autorité de contrôle prudentiel sa solvabilité et ses agréments nécessaires pour répondre au présent marché d'assurance,

après avoir pris connaissance du règlement de la consultation et des documents qui y sont mentionnés,

et après avoir produit les documents, certificats, attestations et déclarations visés dans le règlement de consultation,

Accompagné de :

083-268300928-20231221-2023-12-19D06a-AI

Accompagné de :

Régime de la consultation

Affichage : 21/12/2023

La Vice-présidente, Veronique VIENOT

~~SANS AUCUNE RESERVE SUR LES DISPOSITIONS FACULTATIVES DEFINIES PAR LE CCTP~~

AVEC RESERVES et/ou VARIANTES INDIQUEES DANS LE DOCUMENT ANNEXE COMPORTANT 6 PAGES CF annexe n°2 à l'acte d'engagement « Observations et Améliorations »

nb rayer la mention inutile et, en cas de proposition avec réserves ou variantes, indiquer le nombre de pages du document en donnant l'énumération exhaustive.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de cent vingt jours (120 jours) à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

Le présent Acte d'engagement est constitué de :

- **L'annexe n°2 « Observations et Améliorations »**
- **L'annexe Engagement de gestion « Responsabilité civile »**
- **L'annexe Engagement de gestion « Protection fonctionnelle »**

Article 2 - conditions financières

INDICE RETENU (s'il y a lieu) : **FFB* INDEXATION - INDICE FFB**

Seules les primes seront indexées à chaque échéance en fonction de l'évolution de l'indice FFB.

L'indice retenu est celui publié par la Fédération Française du Bâtiment pour le deuxième trimestre de l'année précédant l'échéance ou la date d'effet du contrat (pour 2024 : 1163,60). La valeur de référence de l'indice est l'Euro.

(valeur 2024 : 1163.60)

ASSIETTES PROVISIONNELLES RETENUES (indiquer nature et valeur retenue)

- **POUR LES GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE** : Masse salariale déclarée de 49 331 € pour la garantie RC et prime forfaitaire indexée pour la garantie Protection fonctionnelle.

- **POUR LA GARANTIE OPTIONNELLE GC 1** : Prime forfaitaire indexée
(indemnités contractuelles enfants confiés)

RESPONSABILITE CIVILE GENERALE	
TAUX H.T (sur assiette définie ci-dessus)	: 0,912 %
PRIME PROVISIONNELLE TTC	: 490,38 € pour la responsabilité civile + 168,82 € pour la protection fonctionnelle (prime forfaitaire indexée) soit un total de 659,20 €

GARANTIES COMPLEMENTAIRES GC 1 (indemnités contractuelles enfants confiés)	
TAUX H.T (sur assiette définie ci-dessus)	: Forfait
PRIME PROVISIONNELLE TTC	: 81,75 €

Option non retenue

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20231221-2023-12-19D06a-AI

Article 3 - paiements

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

Affiché le : 11/01/2024

La Vierge, 17140 Lagord

Les modalités de règlement des comptes du marché sont spécifiées au cahier des clauses administratives particulières.

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de : **SMACL ASSURANCES SA**

- sous le numéro : **00651150000**

Charentes Maritime Deux Sèvres 14 rue Louis Tardy 17140 Lagord

à : **Crédit Agricole de**

- code banque : **11706**

code guichet : **00031** clé : **83**

joindre un RIB ou un RIP

Fait à Niort le 06/09/2023



APPROBATION DU MARCHÉ

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

GARANTIE COMPLEMENTAIRE OPTIONNELLE RETENUE :

GARANTIE COMPLEMENTAIRE GC 1
(indemnités contractuelles enfants)

OUI

NON

Le représentant légal de la Personne Publique.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer le 20 Décembre 2023

Le Président du CCAS,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20231221-2023-12-19D06a-AI

Accusé certifié exécutoire

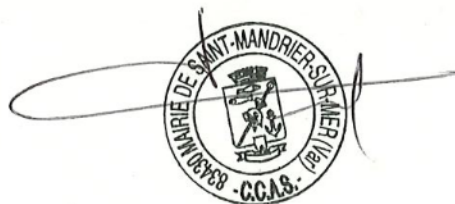
Réception par le préfet : 21/12/2023

Affichage : 21/12/2023

La Vice-présidente, Véronique VIENOT

.....

Gilles VINCENT



ANNEXE À L'ACTE D'ENGAGEMENT

(Gestion du marché "responsabilité civile")

Cette annexe constitue un élément de l'offre permettant d'apprécier les modalités de gestion mises en œuvre par le soumissionnaire – elle devra être remplie et signée. Le candidat peut compléter cette annexe de services / modalités de gestion complémentaires dans son mémoire de gestion.

Mise à disposition d'un gestionnaire dédié : OUI NON

Mise à disposition :

- o D'une plateforme de gestion en ligne du contrat ? OUI NON
- o D'une plateforme de gestion en ligne des sinistres ? OUI NON
- o Si OUI, la plateforme de gestion en ligne permet-elle de :
 - Saisir les sinistres et d'accéder aux sinistres en cours OUI NON
 - D'accéder aux statistiques sinistres OUI NON

Accusé de réception de la déclaration de sinistre : OUI NON

Délai pour missionner l'expert, à partir du jour où l'assureur a connaissance du sinistre : 48h00 en cas d'expertise amiable (dans la journée en cas d'urgence) et dès réception d'une assignation ou requête en cas d'expertise judiciaire

Transmission à l'assuré des échanges de courriers avec les tiers : OUI NON

Transmission d'un bilan de sinistralité annuel sur demande et immédiatement via votre espace assuré OUI NON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20231221-2023-12-19D06a-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023
Affichage : 21/12/2023

La Vice-présidente, Véronique VIENOT